

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/09/2015

Réception par le Prefet : 15/09/2015

Publication : 18/09/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-8-2-5

Séance du vendredi 11 septembre 2015

FEDERATION REGIONALE DES METIERS D'ART D'ALSACE (FREMAA)

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS,
M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE,
MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-
VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP,
MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT,
MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, M. MULLER Lucien.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-2-1 du 19 février 2015 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'accorder une aide totale de 8 000 € à la FREMAA au titre de 2015, soit 6 000 € pour la manifestation « Empreintes de créateurs » à KINGERSHEIM et 2 000 € pour les Journées Européennes des Métiers d'Art,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F724 – Interventions Economiques Générales - chapitre 65 - fonction 90 - nature 6574 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité